

La NPAD de longue durée est-elle possible hors centre agréé?

Dr Maria Nachury
Service de Gastroentérologie et
Nutrition
CHU Besançon

NPAD

- 1984: création des centres agréés de NPAD.
- 2001: certains mélanges nutritifs industriels destinés à la nutrition parentérale partielle obtiennent leur remboursement par l'Assurance-Maladie en pharmacie de ville.
- 2005: remboursement étendu à des mélanges destinés à une nutrition parentérale totale.
 - le nombre de centres agréés est limité en France
 - certains patients peuvent bénéficier d'une NP totale à domicile: nutrition débutée en milieu hospitalier spécialisé, état clinique stabilisé, NP < deux mois
 - Mais aucun cadre réglementaire particulier

NPAD: poches industrialisées

- Les mélanges nutritifs industrialisés
 - disposent d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
 - sont commercialisés par les laboratoires pharmaceutiques
 - Certains sont inscrits sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables
 - Leur prescription au-delà des 2 mois « réglementaires » est largement répandue
- Mais...
 - Ils ne conviennent pas aux situations cliniques au cours desquelles les apports nutritionnels doivent être spécifiquement adaptés aux besoins

...et c'est le cas de la NPAD de longue durée

Poches « selon la formule »

- Préparations
 - fabriquées extemporanément soit par la pharmacie de l'établissement de santé soit par un façonnier sous la responsabilité de la pharmacie hospitalière
 - ne disposant pas d'AMM
 - inscrites, en tant que catégorie, sur la liste des médicaments rétrocédables (R. 5126-104) au titre de préparations hospitalières/magistrales.

- Incidence en centre agréé:
 - 3-4/million d'habitants/an
 - 300-500 patients/an
- Incidence réelle?

Expérience du CHU de Besançon

- Pas de centre agréé à proximité
- Compétences médicales pour la prise en charge de patients en NPAD
- Réelle demande de prise en charge au niveau régional, voire au-delà.

- 3 à 6 nouveaux patients/an
- File active 10 patients
 - Grêle court n=5 (ischémie mésentérique, volvulus du grêle)
 - POIC n=2
 - Grêle post-radique n=2
- Age 22-68 ans

1^{ère} étape: pharmacie

- Accord avec la pharmacie hospitalière pour la sous-traitance auprès d'un façonnier (FASONUT) et la rétrocession des poches nutritives SLF.
- Prescription hebdomadaire par le médecin « expert », faxée à la pharmacie hospitalière
- Fonctionnement très satisfaisant, sans accroc

2^{ème} étape: HAD

- Initialement:
 - patients « lourds », correspondant bien à une prise en charge de type HAD.
 - Poches SLF prises en charge par le budget de l'HAD.
- Puis:
 - « démedicalisation » progressive des patients les plus anciens
 - arrivée de nouveaux patients jeunes, ambulatoires, voire autonomes (adressés par centre agréés!)

Les ennuis commencent...

- HAD:
 - Pas de prise en charge des patients pour une « simple » NP: ces patients-là relèvent d'un prestataire de service
- Prestataires de service:
 - Pas de prise en charge des poches SLF, couteuses, non inscrites sur la LPPR
- Pharmacie hospitalière:
 - Pas de rétrocession des poches aux patients si pas de budget

Seul recours possible:

Le centre agréé

Mais...

- Pas de centre agréé à proximité
- Patients longtemps suivis par les équipes du CHU
 - transfert pas toujours bien accepté
- Seul le suivi « nutritionnel » est assuré par le centre expert
 - quid du reste (diabète, pathologies cardiovasculaires, suivi du cancer...)?
- En cas de pépin, c'est le CHU de « proximité » qui est contacté
 - pas toujours facile de réorienter sur le centre agréé
 - ni de prendre les bonnes décisions pour un patient que l'on ne suit pas
- Quel « volume » de patients les centres agréés sont-ils capables d'absorber?

On pourrait imaginer:

- Suivi du patient et prescription de la NP par un centre « expert »
 - Proximité
 - Suivi multidisciplinaire
 - Quel budget pour les poches SLF?
- Évaluation à un rythme donné par le centre agréé
 - Grande expertise: validation de la prise en charge
 - Essais thérapeutiques
 - Transplantation intestinale

JOURNÉES DE PRINTEMPS DE LA SFNEP
STRASBOURG 2010 - ENSPS d'Illkirch

Merci pour votre attention